

Dossier

D'inscription Scolaire et Périscolaire

Ce dossier vous permet d'inscrire votre (vos) enfant (s) en une seule fois :

- au restaurant scolaire pour les élèves de l'école publique et de l'école privée
- à la garderie périscolaire accessible aux enfants de l'école publique et privée (locaux de l'école publique).

Le dossier d'inscription est à retourner dûment complété et accompagné des justificatifs demandés à l'adresse suivante :

Mairie
2, place de l'hôtel de ville
35560
BAZOUGES LA PÉROUSE

Téléphone : 02 99 97 44 11

Courriel : mairie.bazouges@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h00, et le mercredi de 9h00 à 12h00

1. Inscription scolaire

Pour école publique s'adresser auprès du directeur de l'école publique et de la Mairie

Pour école privée s'adresser uniquement auprès du directeur de l'école privée

Une nouvelle inscription scolaire doit obligatoirement être faite pour la rentrée : à la maternelle, et pour chaque nouvel arrivant.

1- 1- Horaires temps scolaires

Pour l'école publique	Pour l'école privée
Les lundis ,mardis ,jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00	Les lundis, mardis, jeudis, et vendredis de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h45 (pour les TPS, PS, MS et GS)
	Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h45 à 16h30 (pour le CP, CE1, CE2, CM1, CM2)

1-2-Groupes scolaires

Établissement public	Établissement privé
École maternelle et primaire 2, place de l'église 35560 Bazouges la Pérouse	École maternelle et primaire 12 avenue d'Antrain 35560 Bazouges la Pérouse

2. Inscription périscolaire (restaurant scolaire, accueil périscolaire)

2-1-Restaurant scolaire

L'inscription pour la restauration scolaire est obligatoire avant toute fréquentation de ce service.

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment, sur la pause méridienne.

La restauration scolaire fonctionne : les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Vous pouvez consulter en ligne le menu scolaire, (www.radislatoque.fr)

Les écoles sont en mesure d'accueillir les enfants atteints d'allergies. Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) doit obligatoirement être établi chaque année entre la famille, le responsable d'établissement et le médecin scolaire en fonction du protocole médical fourni par le médecin.

Le PAI est un document administratif, établi uniquement à la demande des parents. Sans instruction officielle, aucun régime alimentaire spécifique ne pourra être pris en compte.

Fourniture à procurer : Serviette de table en tissus au nom de l'enfant

2-2- Garderie périscolaire

L'inscription à l'accueil périscolaire est obligatoire avant toute fréquentation de ce service.

Pour **l'école publique**, la garderie périscolaire fonctionne en période scolaire :

- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h00 à 8h20 et de 16h00 à 19h00

Fourniture à procurer : Gourde à eau

Pour **l'école privée**, la garderie périscolaire est gérée par l'école privée, se renseigner auprès de cette dernière, pour les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

3. La tarification et les modalités de paiement

La restauration scolaire et la garderie périscolaire sont des services payants.

Le règlement s'effectue à terme échu. Pour ce faire une facture sera adressée à chaque famille au lieu du domicile de l'enfant. En cas de séparation une facture en deux parties pourra être faite avec l'accord signé des deux parents sur les conditions de répartition. A défaut la facture sera adressée au domicile principal de l'enfant.

Le règlement s'effectue à la réception de la facture, soit : - par chèque à l'ordre du Trésor Public ou

- par paiement en ligne, (le lien figure sur la facture)

- par prélèvement automatique, demander un

formulaire à la mairie ou le télécharger sur le site de la mairie : <https://bazougeslaperouse.fr>

Rubrique : -Vivre à Bazouges

-Enfance et jeunesse

-Services périscolaire et extrascolaire

4. En cas de changement de situation en cours d'année :

Prévenir la mairie pour tout changement de situation familiale : toutes pièces justificatives d'un changement intervenu dans la situation familiale (naissance, divorce, droit de garde de l'enfant)

5. Pièces justificatives à fournir pour une nouvelle inscription :

(Inscription scolaire, Restauration scolaire, Garderie périscolaire)

- Photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF ou de téléphone)
- Livret de famille, ou carte d'identité, ou une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant ou tout autre document prouvant son identité et la filiation.
- Attestation d'assurance responsabilité civile (obligatoire) et individuelle accident corporel (vivement conseillée) de l'année en cours.
- Un document attestant que l'enfant a eu les vaccinations obligatoire pour son âge ou justifie d'une contre-indication.
- Un jugement de divorce/décision du juge aux affaires familiales et/ou jugement modifiant l'autorité parentale.

Fiche de renseignements

- **Choix concerné par le dossier unique d'inscription**

- ✓ Garderie périscolaire (école publique)
- ✓ Restauration scolaire (école publique ou école privée)

- **Représentant légal 1 ou assistant familial ou tuteur légal**

Nom d'usage : Prénom : Qualité (père, mère,.....) :
Adresse :
Code postale : Ville :
Tél Fixe : Tél Portable : Tél Professionnel :
Mail :

- **Représentant légal 2**

Nom d'usage : Prénom : Qualité (père, mère,.....) :
Adresse :
Code postale : Ville :
Tél Fixe : Tél Portable : Tél Professionnel :
Mail :

- **Situation familiale :**

- Marié(e) Couple Célibataire Veuf (ve) Divorcé(e) Pacsé(e)

Nombre d'enfants à charges :

Numéro de sécurité sociale de l'assuré auquel sont rattachés les enfants.....

Médecin référent.....

Fiche d'inscription

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
Nom				
Prénom				
Date de naissance				
Lieu de naissance				
Département				
Sexe				
Établissement scolaire				
Classe				
Transport scolaire				

Information sur la protection des données. La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. La fiche de renseignements relative à l'inscription de vos enfants aux établissements scolaires et aux divers services proposés par la commune de Bazouges-la-Pérouse est un traitement de données personnelles, dont le Maire est responsable de traitement. Les informations personnelles collectées vous concernant nous permettent d'assurer la **gestion de l'ensemble des services en matière d'affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance (inscription, suivi et facturation, mise à jour des données)**. Il s'agit d'une **mission d'intérêt public**. Les données collectées sont communiquées aux **agents des services administratifs de la commune, aux agents des services de l'éducation nationale chargés de la circonscription concernée, et aux agents du Conseil départemental**. Ces données seront conservées pendant la durée de la scolarisation de l'élève concerné. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de Bazouges-la-Pérouse-2 place de l'hôtel de ville-35560 Bazouges-la-Pérouse. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : **Délégué à la protection des données Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine 1 avenue de Tizé CS 13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX** Ou dpg@cdg35.fr En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL



A compléter impérativement

Personnes à contacter si les parents ne sont pas joignables

5 personnes maximum et ce à l'exclusion de tout mineur. Il est recommandé de présenter ces personnes au préalable. L'enfant sera remis à la personne désignée sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité si non connu des agents. Il est vivement conseillé de prévenir les agents de la Mairie par téléphone en cas d'imprévu.

Ces personnes seront susceptibles d'être contactées si nous n'arrivons pas à joindre les représentants légaux.

En cas d'urgence, l'élève accidenté ou malade sera orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille sera immédiatement avertie par nos soins ou les services de secours.

Personne 1 :

Nom : Prénom :
Téléphone Fixe : Téléphone Portable :
Lien avec l'enfant
Ami : Assistante maternelle : Grands-parents : Autre préciser :

Personne 2 :

Nom : Prénom :
Téléphone Fixe : Téléphone Portable :
Lien avec l'enfant
Ami : Assistante maternelle : Grands-parents : Autre préciser :

Personne 3 :

Nom : Prénom :
Téléphone Fixe : Téléphone Portable :
Lien avec l'enfant
Ami : Assistante maternelle : Grands-parents : Autre préciser :

Personne 4 :

Nom : Prénom :
Téléphone Fixe : Téléphone Portable :
Lien avec l'enfant
Ami : Assistante maternelle : Grands-parents : Autre préciser :

Personne 5 :

Nom : Prénom :
Téléphone Fixe : Téléphone Portable :
Lien avec l'enfant
Ami : Assistante maternelle : Grands-parents : Autre préciser :

Information sur la protection des données La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. La fiche de renseignements relative à l'inscription de vos enfants aux établissements scolaires et aux divers services proposés par la commune de Bazouges-la-Pérouse est un traitement de données personnelles, dont le Maire est responsable de traitement. Les informations personnelles collectées vous concernant nous permettent d'assurer la **gestion de l'ensemble des services en matière d'affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance (inscription, suivi et facturation, mise à jour des données)**. Il s'agit d'une **mission d'intérêt public**. Les données collectées sont communiquées aux **agents des services administratifs de la commune, aux agents des services de l'éducation nationale chargés de la circonscription concernée, et aux agents du Conseil départemental**. Ces données seront conservées pendant la durée de la scolarisation de l'élève concerné. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de Bazouges-la-Pérouse-2 place de l'hôtel de ville-35560 Bazouges-la-Pérouse. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : **Délégué à la protection des données Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine 1 avenue de Tizé CS 13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX** Ou dpd@cdg35.fr En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.

Fréquentations

Garderie municipale (dans les locaux de l'école publique) : Indiquer la présence de votre /vos enfant(s)
(En cochant les cases, sachant que ce n'est qu'à titre indicatif).

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
Lundi matin				
Lundi soir				
Mardi matin				
Mardi soir				
Jeudi matin				
Jeudi soir				
Vendredi matin				
Vendredi soir				

Restaurant scolaire (école privée ou publique) : Indiquer la présence de votre /vos enfant(s)
(En cochant les cases, sachant que ce n'est qu'à titre indicatif)

	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4
Lundi				
Mardi				
Jeudi				
Vendredi				

Autorisation divers

- J'autorise la Mairie de Bazouges la Pérouse** à prendre dans le cadre du temps périscolaire des photos ou films et enregistrements audio de mon (mes) enfant(s) et les publier dans la presse ou réseaux sociaux.
- Fait à :** **Le :** **Signature(s):**

Assurance :

L'enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile individuelle accident corporel.

Compagnie d'assurance :

N°contrat :

Fait à : **Le :** **Signature(s):**

- J'atteste sur l'honneur**, l'exactitude des renseignements fournis et m'engage à prévenir la Mairie et les écoles de tout changement éventuel (adresse, problème de santé, situation familiale.....)

Je reconnais également avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif à la garderie périscolaire et à la restauration scolaire, déclare et approuver le contenu et m'engage à m'y conformer.

Fait à : **Le :** **Signature(s) :**

Information sur la protection des données. La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. La fiche de renseignements relative à l'inscription de vos enfants aux établissements scolaires et aux divers services proposés par la commune de Bazouges-la-Pérouse est un traitement de données personnelles, dont le Maire est responsable de traitement. Les informations personnelles collectées vous concernant nous permettent d'assurer la **gestion de l'ensemble des services en matière d'affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance (inscription, suivi et facturation, mise à jour des données).** Il s'agit d'une **mission d'intérêt public.** Les données collectées sont communiquées aux **agents des services administratifs de la commune, aux agents des services de l'éducation nationale chargés de la circonscription concernée, et aux agents du Conseil départemental.** Ces données seront conservées pendant la durée de la scolarisation de l'élève concerné. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de Bazouges-la-Pérouse-2 place de l'hôtel de ville-35560 Bazouges-la-Pérouse. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : **Délégué à la protection des données Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine 1 avenue de Tizé CS 13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX** Ou dpd@cdg35.fr En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.



Fiche sanitaire de liaison

Une fiche sera remplie par enfant

1. Enfant

NOM : _____ PRENOM : _____
DATE DE NAISSANCE : _____ SEXE : _____

2. Renseignements médicaux concernant l'enfant

Suit-il un traitement médical actuellement ? Oui Non

Si oui, joindre l'ordonnance récente et les médicaments correspondants dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant avec la notice. Aucun médicament ne sera pris sans ordonnance.

Présente-il des allergies ? Oui Non

Tel que asthme, alimentaires, médicamenteuses, autres à préciser, ainsi que la conduite à tenir :

A-t-il des difficultés de santé ? Oui Non

Maladie, accident, crises convulsives, hospitalisations, opération récente, rééducation, en présentant les dates ainsi que les précautions à prendre.

Régime alimentaire spécifique ? Si oui, lequel ?

A-t-il un PAI ? (Projet d'Accueil Individualisé, fournir les documents nécessaires) Oui Non

Si oui, précisez :

3. Recommandations utiles des parents

Votre enfant porte –il des lentilles, des lunettes, des prothèses auditives, dentaires, etc..... ? Oui Non

Si oui précisez :

4. Médecin de famille

Nom : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____

Je soussigné(e)responsable légal de l'enfant.....

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Fait à : Le :

Signature(s) obligatoire(s) :

Information sur la protection des données La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué, avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), le 25 mai 2018. La fiche de renseignements relative à l'inscription de vos enfants aux établissements scolaires et aux divers services proposés par la commune de Bazouges-la-Pérouse est un traitement de données personnelles, dont le Maire est responsable de traitement. Les informations personnelles collectées vous concernant nous permettent d'assurer la **gestion de l'ensemble des services en matière d'affaires scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance (inscription, suivi et facturation, mise à jour des données)**. Il s'agit d'une **mission d'intérêt public**. Les données collectées sont communiquées aux **agents des services administratifs de la commune, aux agents des services de l'éducation nationale chargés de la circonscription concernée, et aux agents du Conseil départemental**. Ces données seront conservées pendant la durée de la scolarisation de l'élève concerné. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement en vous adressant à la Mairie de Bazouges-la-Pérouse-2 place de l'hôtel de ville-35560 Bazouges-la-Pérouse. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : **Délégué à la protection des données Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine 1 avenue de Tizé CS 13600 35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX** Ou dpg@cdg35.fr En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.